Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260303-DCCAS2026_1_1-DE

PLEUVEN

CCAS DE PLEUVEN – 29170
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PLEUVEN
Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pleuven, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Président du CCAS.

Présents : David DEL NERO, Corinne MARTIN, Yvon ARZUR, Claudine MILIN, Karine CORNIC, Cyril BERTHOLOM, Roger LE NOURS, Christian KERNEVEZ, Monique MAGOT, Alexandre POTTIER, Elisabeth RIVAULT, Claude TALEC, Maryvonne COLCANAP

Excusés : Morgane CARLIER, Muriel GOURVES (procuration à Yvon ARZUR)

Absent : Olivia LE BOSSER

Secrétaire de séance : Monique MAGOT

N° 2026-1-1- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

M. le Président procède à la présentation par chapitre du compte financier unique de l'exercice 2025, qui fait apparaître un solde d'exécution positif de 3 007.93 € en section de fonctionnement et de 978.60 € en section d'investissement.

Sur proposition du Président, Mme Corinne MARTIN est élue présidente de séance, conformément aux articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31a 1° du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Président s'étant retiré, il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui fait apparaître un solde d'exécution positif de 3 007.93 € en section de fonctionnement et de 978.60 € en section d'investissement.

Le Président,
David DEL NERO.

MAIRIE DE PLEUVEN (29-Sud)

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260303-DCCAS2026_1_1-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présentation

Présenté par le LE PRESIDENT,
A Pleuven, le 03/03/2026
Le LE PRESIDENT

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Pleuven, le 03/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

Pour :
Contre :
Abstention :

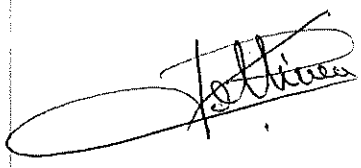
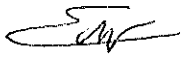
Les membres du Conseil d'administration,

Date de convocation : 20/02/2026

Signataire	
ARZUR Yvon	
BERTHOLOM Cyril	
GOURVES Muriel	Procuration Absente
CARLIER Morgane	Absente
COLCANAP Maryvonne	
CORNIC Karine	
DEL NERO David	
KERNEVEZ Christian	
LE BOSSER Olivia	Absente
LE NOURS Roger	
MAGOT Monique	
MARTIN Corinne	
MILIN Claudine	

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260303-DCCAS2026_1_1-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Signataire	
POTTIER Alexandre	
RIVAULT Elisabeth	
TALEC Claude	

Certifié exécutoire par le LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le
.....